

Objet : Nantes – Délimitation de la parcelle WT n° 1 sise Boulevard de la Beaujoire, au droit de la parcelle WT n° 116

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2023_108ARR du 26 octobre 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par Nantes Métropole, dans le cadre de l'aménagement de la voirie,

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Fabrice SOTIN, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan ci-annexé la parcelle WT n°1 sise Boulevard de la Beaujoire, au droit de la parcelle WT n°116.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Fabrice SOTIN, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 07/02/2024

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

transmise en Préfecture et
mise en ligne le 07/02/2024